

**COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA RÉUNION
MESURES IMPOSÉES PAR LA COMMISSION**

Dossier n°:
 Débitéur :
 Codébitéur :
 Adresse :

Date de mise en application : 21/12/2023
 Gestionnaire :
 Mensualité de remboursement retenue pour la commission : 14,00 €

Catégorie et nom du créancier	(*)	Restant dû initial	Effacement partiel début plan	1 ^{er} palier			2 ^{ème} palier			3 ^{ème} palier			4 ^{ème} palier			Effacement partiel fin plan	Restant dû fin plan
				taux	durée	mensualité	taux	durée	mensualité	taux	durée	mensualité	taux	durée	mensualité		
Dettes sociales																	
SGC SAINT-ANDRE Trop perçu IJSS 0004187-27/02/2023		4399,99		0,00	84	13,72									3247,51	0,00	
Total des mensualités		4399,99	0,00												3247,51	0,00	

(*) E : dette exclue de la procédure, sera traitée hors plan
 M : maintien des conditions contractuelles

